

AGREMENT DE DISTRIBUTION D'OPCVM

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 25 mars 2009, a décidé d'agréer l'Union Financière pour distribuer les parts des OPCVM suivants :

- FCP Maghrebica Dynamique
- FCP Maghrebica Modéré
- FCP Maghrebica Prudence
- FCP Maghrebica Select Actions.